



# District du Gers de Football



## COMMISSION DEPARTEMENTALE DES REGLEMENTS CONTENTIEUX

Réunion du 03 Novembre 2022

Procès-verbal n°7

**Président** : André DAVOINE

**Présents** : Christian BURRIEL - Jean-Claude CASSÉ – Xavier VELLILA - Jacques WARIN

### SEANCE RESTREINTE

**DOSSIER N°16\* MATCH N°25264355 : U.S. DURAN / ENTENTE SARAMON SIMORRE (E.S.S.) - Coupe du Gers Jeff Aucourt 1/16<sup>ème</sup> de finale du 29/10/2022**  
**\*Rectification de score\***

Lecture du courriel adressé au Secrétariat du District par le club de l'ENTENTE SARAMON SIMORRE (E.S.S) en date du 31 octobre 2022 signalant que le résultat de la rencontre est de 3 à 0 en faveur de l'U.S. DURAN et non de 4 à 0 comme porté sur la F.M.I.

L'Arbitre officiel de la rencontre confirme dans son courriel que le score du match est bien de 3 à 0 en faveur de l'U.S. DURAN.

Par ces motifs

**La Commission prend acte et confirme le score de 3 à 0 en faveur de l'U.S. DURAN**

- Transmet le dossier à la Commission Départementale de Gestion des Compétitions seniors.

*La présente décision est susceptible de recours devant la Commission d'Appel du District du Gers dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification et selon les conditions de forme prévues à l'article 190 des règlements généraux de la F.F.F.*

Le Secrétaire  
**Jacques WARIN**

Le Président  
**André DAVOINE**